

**Admission en classe de 3^e prépa-métiers et
de 3^e de l'enseignement agricole - Rentrée 2023**

Information générale

Textes de référence

- [Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019](#) relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers ».
- [Note de service n° 2019-113 du 23-7-2019](#) relatif à la définition d'un cadre national de la classe de troisième dite « prépa-métiers »

Objectifs

- Permettre aux élèves de construire leur projet de poursuite d'études, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage, sans exclure la poursuite dans la voie générale et technologique ;
- Maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et culture fin du cycle 4 ;
- Présenter et réussir le Diplôme national du brevet (DNB) dans la série de leur choix.

Public

Les élèves :

- scolarisés en classe de 4^e de collèges publics et privés sous contrat, avec une autorisation de passage en classe de 3^e validée par le chef d'établissement suite à l'avis du conseil de classe ;
- volontaires dans la construction de leur projet de poursuite d'études, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage ;
- sans problème majeur de discipline.

Remarques

L'admission en 3^e prépa-métiers dans un établissement ne constitue en aucun cas une pré-affectation dans les formations professionnelles proposées dans ce même établissement et ne favorise pas l'affectation dans ces formations à l'issue de la 3^e prépa-métiers. Cette classe n'est donc ni une classe de préprofessionnalisation, ni une classe de pré-affectation.

Dans le cas d'une ville où plusieurs établissements accueillent des prépa-métiers, le choix des candidats portera sur le réseau d'établissements de cette ville. Les candidats devront émettre des vœux en hiérarchisant l'intégralité des établissements d'un réseau.

Dossier pour un établissement public

Il est composé de :

- la fiche de candidature (joint à cette fiche)
- la liste des établissements (les possibilités d'internat sont indiquées) :
 - publics de l'Éducation nationale, composée de réseaux de lycées et de Lycées Professionnels uniques,
 - publics agricoles : composée de Lycées Professionnels agricoles ou lycées d'enseignements généraux et technologiques agricoles.
- la liste des établissements privés est disponible pour information auprès du collège. Les démarches sont à faire directement auprès des établissements concernés.

La fiche de candidature est complétée et signée par le(s) représentant(s) légal(aux) de l'élève et remise au professeur principal.

Admission en classe de 3^e prépa-métiers et de 3^e de l'enseignement agricole - Rentrée 2023

► Candidatures pour les établissements publics de l'Éducation nationale : plusieurs possibilités

• Candidater pour un ou deux réseaux

Dans ce cas, le candidat hiérarchise les réseaux. À l'intérieur de chaque réseau, il candidate sur tous les établissements scolaires en hiérarchisant ses choix.

Exemple :

1	Réseau La Rochelle	1 : LP Rompsay
		2 : LP Doriote
		3 :
		4 :
2	Réseau Saint Jean d'Angely	1 : LP B. Pascal
		2 : LP L.A. Dubreuil
		3 :
		4 :

• Candidater pour un réseau d'établissements et un établissement scolaire unique

Dans ce cas, le candidat hiérarchise ses choix entre le réseau et l'établissement scolaire. À l'intérieur du réseau, il candidate sur tous les LP en hiérarchisant ses choix.

Exemple :

1	Réseau La Rochelle	1 : LP Rompsay
		2 : LP Doriote
		3 :
		4 :
2	LP Du Pays d'Aunis, Surgères	1 :
		2 :
		3 :
		4 :

• Candidater pour un ou deux lycées uniques

Dans ce cas, le candidat hiérarchise ses vœux par établissement.

Exemple :

1	LP du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent l'école	1 :
		2 :
		3 :
		4 :
2	LP Les Grippeaux, Parthenay	1 :
		2 :
		3 :
		4 :

► Candidatures pour les établissements publics agricoles :

Les choix du candidat portent sur un ou deux établissements agricoles.

Exemple :

1	LEGTA J. Bujault à Melle
2	LPA Gaston Chaissac à Niort

► Les demandes dans des établissements privés sous contrat sont indiquées pour information sur la fiche de candidature. Elles sont traitées directement par les établissements privés concernés.

Calendrier

- ... Date butoir de dépôt des dossiers par les familles dans le collège : délai de rigueur
- Date butoir de réception des dossiers en DSDEN d'accueil : **12 mai 2023** – délai de rigueur

Notification aux familles

- Les services de la DSDEN de scolarisation adressent aux collèges dans lequel l'élève est inscrit, pour transmission aux responsables légaux de l'élève :
 - les notifications d'admission en 3^e prépa-métiers. Le(les) responsable(s) légal(aux) procèdent à l'inscription de son(leur) enfant dans le lycée selon la procédure en vigueur.
 - l'information de non admission en 3^e prépa-métiers. L'élève poursuit sa scolarité en 3^e générale dans son collège.
- Le chef d'établissement agricole d'accueil transmet aux responsables légaux la notification d'admission en 3^e de l'enseignement agricole.

Pour information, en cas de non admission en 3^e prépa-métiers, l'élève poursuit sa scolarité en 3^e générale dans son collège d'origine.

Admission en classe de 3^e prépa-métiers et de 3^e de l'enseignement agricole - Rentrée 2023

Liste des établissements publics

3 ^e prépa-métiers – Établissements publics de l'Éducation Nationale			
Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Réseau « Grand Angoulême » - LP C.-A. Coulomb - LP J. Rostand (I) - LP J. Caillaud (I) - LP J. A. Grégoire (I)	Réseau « La Rochelle » - LP P. Doriole - LP Romsay	Réseau « Niort » - LP P. Guérin (I) - LP G. Barré (I)	Réseau « Poitiers » - LP Le Dolmen - LPO Nelson Mandela - LP Réaumur
Cognac LP L. Delage (I)	Réseau « St-Jean-d'Angely » - LP L.A. Dubreuil - LP B. Pascal (I)	Bressuire LP L. de Vinci (I)	Civray LP Terres Rouges (I)
Ruffec LP L. Michel (I)	Jonzac LP J. Hyppolite	Chef-Boutonne LP J. F. Cail (I)	Châtelleraut LP E. Branly (I)
Chasseneuil LP P. A. Chabanne	Pons LP E. Combes (I)	Parthenay LP Les Grippeaux (I)	Loudun LP M. Godrie (I)
	Rocheftort LP G. Jamain	Saint-Maixent l'Ecole LP Haut Val de Sèvre (I)	Montmorillon LP R. Mortier (I)
	Royan LP de l'Atlantique	Thouars LP J. Moulin (I)	
	Saintes LP B. Palissy		
	Surgères LP du Pays d'Aunis (I)		

3 ^e de l'enseignement agricole – Établissements publics agricoles			
Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Salles-de-Barbezieux LPA F. Gaillard (I)	Jonzac LPA Le Renaudin – Saint Germain de Lusignan (I)	Melle LEGTA J. Bujault (I)	Montmorillon LPA Jean Marie Bouloux (I)
	Saintes LPA Le Petit Chadignac (I)	Niort LPA Sainte-Pezenne (I) (Gaston Chaissac)	Thuré LPA Danielle Mathiron (I)
			Venours LEGTA Xavier Bernard (I)
légende LEGTA Lycée de l'enseignement général et technologique agricole LP Lycée professionnel public de l'éducation nationale LPA Lycée professionnel public de l'enseignement agricole LPO Lycée polyvalent de l'éducation nationale (I) Internat (I-f) Internat filles uniquement (I-g) Internat garçons uniquement			

Fiche de candidature

Fiche à retourner à l'établissement d'origine à : pour le :

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE (en lettres capitales)	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE
NOM : Prénom : Né(e) le ☐ Garçon ⁽¹⁾ ☐ Fille ⁽¹⁾ NOM et prénom du(des) responsable(s) légal(aux) : Adresse : Code postal : Ville : N° de téléphone : Courriel : En cas de déménagement, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire :	NOM : ☐ Public ⁽¹⁾ ☐ Privé sous contrat ⁽¹⁾ ☐ Hors contrat ⁽¹⁾ Cachet établissement SCOLARITÉ ACTUELLE ⁽¹⁾ ☐ 4^e générale ☐ Autre situation (à préciser) : Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

Indiquez dans cette colonne, de 1 à 4, l'ordre des vœux exprimés : 2 vœux 3^e prépa-métiers, 2 vœux 3^e agricole possibles

Si vous demandez un réseau, indiquez dans cette colonne l'ordre des établissements souhaités (de 2 à 4 selon les réseaux)

Demandes pour une 3 ^e prépa-métiers		Internat demandé ⁽¹⁾		
		OUI		NON
		Impératif	Optionnel	
<input style="width: 40px; height: 40px; border: 1px solid black;" type="checkbox"/>	1 :			
	2 :			
	3 :			
	4 :			
<input style="width: 40px; height: 40px; border: 1px solid black;" type="checkbox"/>	1 :			
	2 :			
	3 :			
	4 :			

Établissement(s) demandé(s) pour une 3 ^e agricole		Internat demandé ⁽¹⁾		
		OUI		NON
		Impératif	Optionnel	
<input style="width: 40px; height: 40px; border: 1px solid black;" type="checkbox"/>				
<input style="width: 40px; height: 40px; border: 1px solid black;" type="checkbox"/>				

⁽¹⁾ Cocher la case demandée

☐ Pour information, vœu 3^e prépa-métiers ou 3^e de l'enseignement agricole en établissement privé :

Établissement privé demandé :

Date :

Signature de l'élève :

Signature du(des) responsable(s) légal(aux) :



Admission en classe de 3^e prépa-métiers et de 3^e de l'enseignement agricole – Rentrée 2023



Mentions légales : Les données collectées font l'objet d'un dossier de candidature dématérialisé dans l'application académique « Admission en 3^{ème} prépa-métiers et 3^{ème} agricole » qui propose par un traitement un classement des candidatures sur les formations demandées par l'élève. Ce recueil de données fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le Rectorat de Poitiers sous la responsabilité de Madame la Rectrice. Les critères de classement des candidatures sont consultables auprès des établissements scolaires ou auprès du Service Académique d'Information, d'Insertion et d'Orientation du rectorat de Poitiers. Les informations recueillies sont uniquement accessibles par le Service Académique d'Information, d'Insertion et d'Orientation du rectorat de Poitiers, par les services en charge de l'orientation dans les DSDEN et par les établissements scolaires concernés par la classe de 3^{ème} prépa-métiers et 3^{ème} agri et sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure. Vous disposez de droits concernant vos données à caractère personnel suivant les conditions prévues aux articles 12 à 23 du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, adressez-vous à saiio@ac-poitiers.fr ou par voie postale à l'intention de Service Académique d'Information, d'Insertion et d'Orientation - 22 rue Guillaume VII le Troubadour 86000 Poitiers. Vous pouvez également vous adresser au délégué à la protection des données de l'académie de Poitiers (DPO/DPD) dpd@ac-poitiers.fr, ou via <https://www.ac-poitiers.fr/contacts-et-demarches-121949> ou par voie postale à l'intention du DPD/DPO - 22 rue Guillaume VII le Troubadour 86000 Poitiers.

Si après échange avec ces différentes personnes vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.